

**Mise à disposition du troisième amendement au  
Document d'enregistrement universel 2019**

Paris, le 16 novembre 2020

Natixis informe le public que le troisième amendement au Document d'enregistrement universel 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 novembre 2020 sous le n° D.20-0108-A03.

Le troisième amendement au Document d'enregistrement universel 2019 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site Internet de la Société ([www.natixis.com](http://www.natixis.com) > Investisseurs et actionnaires > Données et publications financières > Documents d'enregistrement universel / Documents de référence et Pilier III) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).